



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20241211-DEL-2024-086-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 13/12/2024

République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles  
Commune de Saint-Étienne du Grès

### REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 11 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

**Présents :** Jean MANGION – Claude SANCHEZ – Inès PRIEUR DE LA COMBLE – Céline CASTELLS – Yves DURAND – Jacques JODAR – Hélène MARTIN – Augustin TEYSSIER – Elisabeth RABOUIN – Christiane BOYER – Catherine VERAN – Gérard GALLE – Jean-François GALERON – Gérard BLANC – Audrey ALLEMAND – Séverine GANGA – Aurélie ISNARD – Philippe REYNAUD

**Pouvoirs donnés :** Denis ARNOUX à Augustin TEYSSIER

**Secrétaire de séance :** Monsieur Gérard BLANC

**Délibération n° 2024/086 :** Accord de principe aux demandes de garanties financières du bailleur social FAMILLE ET PROVENCE - Acquisition en VEFA de 29 logements locatifs sociaux dans l'ensemble immobilier « Fenêtre sur Alpilles » (Tranches 1 et 2)

**Rapporteur :** Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2252-1, L2252-2 et L2313-1-1,

Il est porté à la connaissance de l'Assemblée que FAMILLE ET PROVENCE, acteur de l'habitat social depuis soixante ans, a récemment fait l'acquisition en VEFA de 29 logements locatifs sociaux situés dans l'ensemble immobilier « Fenêtre sur Alpilles » (Site Pomeyrol, tranches 1 et 2), sis chemin du Cours du Loup, sur la commune de Saint-Etienne du Grès :

- Tranche 1 : 20 logements locatifs sociaux
- Tranche 2 : 9 logements locatifs sociaux

Pour financer ces opérations, FAMILLE ET PROVENCE entend notamment solliciter deux emprunts auprès de la Banque des Territoires, comme suit :

- Tranche 1 : 2 183 357 euros
- Tranche 2 : 966 370 euros



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20241211-DEL-2024-086-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 13/12/2024

Lorsqu'un bailleur social souscrit un prêt auprès de la Banque des Territoires pour financer la construction de logements sociaux, la collectivité où est implanté le projet est appelée à fournir une garantie financière. La garantie d'emprunt est un prérequis sans lequel le prêt ne peut être consenti.

Pour les collectivités, les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan afin de faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public.

Les ratios prudentiels établis par le code général des collectivités territoriales visant à limiter les risques liés aux garanties d'emprunt accordées aux personnes privées ne s'appliquent pas aux garanties d'emprunt accordées aux opérations relatives au logement social.

Dans ce contexte, FAMILLE ET PROVENCE a sollicité la commune en vue d'obtenir son accord de principe pour l'octroi de sa garantie financière pour chacun des emprunts susvisés :

	Montant global de l'emprunt	% garanti par la Commune	Montant de la garantie demandée
Tranche 1	2 183 357 €	55 %	1 200 846,35 €
Tranche 2	966 370 €	55 %	531 503,5 €

Le Département des Bouches-du-Rhône sera quant à lui sollicité pour garantir chacun de ces emprunts à 45 %.

L'approbation des modalités des emprunts, en particulier leur durée, feront l'objet d'une délibération ultérieure.

**L'exposé du Maire entendu,**

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,**

**APPROUVE** le principe d'une garantie financière pour les emprunts suivants visant au financement de l'acquisition en VEFA de 29 logements locatifs sociaux situés dans l'ensemble immobilier « Fenêtre sur Alpilles » (Site Pomeyrol, tranches 1 et 2), sis chemin du Cours du Loup, sur la commune de Saint-Etienne du Grès (Tranche 1 : 20 logements locatifs sociaux ; Tranche 2 : 9 logements locatifs sociaux) :

	Montant global de l'emprunt	% garanti par la Commune	Montant de la garantie
Tranche 1	2 183 357 €	55 %	1 200 846,35 €
Tranche 2	966 370 €	55 %	531 503,5 €



# SAINT-ÉTIENNE DU GRÈS

## Porte des Alpilles

Accusé de réception en préfecture  
013-211300942-20241211-DEL-2024-086-DE  
Date de télétransmission : 13/12/2024  
Date de réception préfecture : 13/12/2024

DIT que FAMILLE ET PROVENCE devra fournir à la commune ses comptes certifiés en vue de leur transmission au représentant de l'Etat et au Comptable public à l'appui du compte administratif.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire  
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du  
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.  
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) »

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de police, a l'honneur de vous adresser ci-joint le dossier de demande de permis de construire n° 2024-086-DE, relatif à la construction d'un bâtiment de bureaux de surface totale de 1000 m<sup>2</sup>, situé au 10 rue de la République, à Paris (75001).

Le dossier est accessible en ligne sur le site de la préfecture de police de Paris.



Le dossier est accessible en ligne sur le site de la préfecture de police de Paris. Vous pouvez également vous adresser au service des permis de construire, situé au 10 rue de la République, à Paris (75001), pour plus d'informations.